

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN FV 12P
- **Code du produit:** 50315 B
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Couleur amplificateur pour la couleur intensification de Natursteinspachtelungen avec HADALAN NSK 20D.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Heinrich Hahne GmbH & Co. KG
Heinrich-Hahne-Weg 11
45711 Datteln Tel.: 02363/5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.: 02363 5663-0
Email: info@hahne-bautenschutz.de
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Giftnformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
- **Principaux dangers:** Xi Irritant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** Hexamethylendiisocyanat-Oligomer

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN FV 12P

(suite de la page 1)

· **Phrases R:**

- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
· **Description:** Préparation à base de polyisocyanates aliphatiques.

· **Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2	Hexamethylendiisocyanat-Oligomer ☒ Xn R20; ☒ Xi R37; ☒ Xi R43 ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8	diisocyanate d'hexaméthylène ☒ T R23; ☒ Xn R42/43; ☒ Xi R36/37/38 ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	< 2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN FV 12P

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.
Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, brouillard d'eau, jet d'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** D'eau à grand jet.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation possible de monoxyde de carbone, oxyde d'azote, de la vapeur d'isocyanate et des traces de cyanure d'hydrogène au cours de l'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz de combustion.
Autonome appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de protection. Garder les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Assurer une ventilation adéquate du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Tenir à l'écart des denrées alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Ouvrir les contenants avec soin pour éviter la fermeture par réaction avec l'humidité atmosphérique.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN FV 12P

(suite de la page 3)

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène (< 2,5%)

VME	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm
AR	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** Avec une bonne ventilation n'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Les matériaux appropriés: caoutchouc butyle, nitrile, PVC

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: jaunâtre, transparent

· **Odeur:** Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair** 160 °C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20 °C:** 1,14 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Pas ou peu miscible

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 0,0 %

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: HADALAN FV 12P

(suite de la page 4)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions exothermiques avec des amines et des alcools. Avec le développement de CO₂ de l'eau dans des récipients fermés, une accumulation de pression, risque d'éclatement.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë, par voie orale :
Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère
DL50 rat : > 5000 mg / kg
Toxicité aiguë par inhalation :
Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère :
CL50 rat, mâle : 543 mg / m³, 4 h
Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE
CL50 rat, femelle : 390 mg / m³, 4 h
Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE
La substance a été testée dans une forme de distribution (c'est à dire de taille spécifique des particules) qui ne diffèrent des formes telles qu'elles sont commercialisées et utilisées, selon toute probabilité, est différent. Sur la base de la « split- entrée » concept et les données disponibles sur la taille des particules au cours de l'utilisation finale de la substance, une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.
Toxicité subaiguë, subchronique et prolongée :
Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère
Route d'application: subaiguë étude de toxicité par inhalation, rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 412
Les concentrations d'essai - 4,3, 14,7 et 89,8 mg d'aérosol / m³
Temps d'exposition - 3 semaines
(6 heures par jour, 5 jours par semaine)
Concentration de 4,3 mg / m³ sans compensation tolérée (NOEL)
14,7 mg augmentation / m³ du poids des poumons,
Modifications inflammatoires 89,8 mg / m³ dans les voies respiratoires .
Liens vers d'autres dommages aux organes, sauf pour les systèmes respiratoires ont été soulevées .
Génotoxicité in vitro :
Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère
Type de test : Salmonella / test de microsomes (test d'Ames)
Résultat : Pas de preuve d'effets mutagènes .
Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE
Type de test : Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 473
Type de test : mutation ponctuelle dans des cellules de mammifères (test HPRT)
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Pour plus d'informations :
Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère
Propriétés spéciales / effets : Si surexposition - en particulier lors de la pulvérisation des peintures isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque d'irritation de la concentration-dépendante de yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Apparition tardive des plaintes et le développement d'hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. Avec les personnes hypersensibles, des

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN FV 12P

(suite de la page 5)

réactions peuvent être déclenchées déjà à des concentrations très faibles d'isocyanate deçà de la TLV . Un contact prolongé avec le bronzage de la peau et des effets irritants sont possibles. Expériences sur les animaux et d'autres études indiquent que le contact de la peau avec des diisocyanates en sensibilisation à l'isocyanate et des réactions respiratoires peut jouer un rôle .

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** légèrement irritant
- **des yeux:** légèrement irritant
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

Toxicité aiguë pour les poissons :

Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère

CL50 > 100 mg / l

Espèce: *Danio rerio* (poisson zèbre)

Temps d'exposition : 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Préparation de l'échantillon due à la réactivité de la substance avec de l'eau :

Ultra turrax : 60 sec 8000 rpm , 24 agitateur magnétique ; filtration .

Toxicité aiguë pour les daphnies :

Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère

CE50 > 100 mg / l

Espèce: *Daphnia magna* (puce d'eau)

Temps d'exposition : 48 h

Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE

Préparation de l'échantillon due à la réactivité de la substance avec de l'eau :

Ultra turrax : 60 sec 8000 rpm , 24 agitateur magnétique ; filtration .

Toxicité aiguë pour les algues:

Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère

IC50 > 100 mg / l

Testé sur : *Scenedesmus subspicatus* Durée de l'essai : 72 h

Méthode: Ligne directrice 201 de l'OCDE

Préparation de l'échantillon due à la réactivité de la substance avec de l'eau :

Ultra turrax : 60 sec 8000 rpm , 24 agitateur magnétique ; filtration .

Toxicité aiguë pour les bactéries:

Hexaméthylène -1,6- diisocyanate homopolymère

CE50 > 1000 mg / l

Testé sur : activé durée de l'essai des boues : 3 h

Méthode: Ligne directrice 209 de l'OCDE

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation**

(suite page 7)

Date d'impression : 04.03.2014

Révision: 04.03.2014

Nom du produit: HADALAN FV 12P

(suite de la page 6)

Hexaméthylène-1,6-diisocyanate homopolymère

Biodégradation: 0%, 28 d, qui est, pas facilement dégradable

Méthode: Ligne directrice 301 de l'OCDE C

Informations supplémentaires sur l'écotoxicologie:

La résine réagit avec l'eau à l'interface pour former du dioxyde de carbone à une haute fusion fixe et le produit de réaction insoluble (polyurée). Cette réaction est accélérée par des agents tensioactifs (par exemple, détergents) ou des solvants solubles dans l'eau.

Polyurée est inerte expérience précédente et non dégradable.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **No ONU**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA** néant

· **Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:** Non

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:** Non classé comme dangereux.

FR

(suite page 8)

Nom du produit: HADALAN FV 12P

(suite de la page 7)

15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- R20 Nocif par inhalation.
- R23 Toxique par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals